

Initiales du Président
01544
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le lundi
12 juin 2023 à 19h00 au 541 Avenue du Parc à Valcourt:**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE
VALCOURT.

SONT PRÉSENTS :

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Jacques David	André Leduc
Maricourt		Nancy Gagnon
Racine	André Courtemanche	Mario Côté
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	Mario Gagné
Ville de Valcourt	Pierre Tétrault	Marie-Claire Tétreault
Lawrenceville		Dany Chadelaine

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie participe à la séance.

Présent dans l'assistance : Claude Lemire, agent de prévention

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00.

057-23-06-12 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 10 mai 2023
3. Correspondance
4. Administration
 - 4.1 Comptes à payer, ratification comptes et salaires payés durant le mois
 - 4.1.1 Déboursé pour le nouveau camion autopompe Maxisaber 2022
 - 4.2 Adoption du Règlement numéro 018 décrétant un tarif applicable pour l'utilisation du Service de protection contre les incendies
 - 4.3 Appel d'offres du 10 au 23 mai 2023 pour la vente du camion autopompe Ford 1997
 - 4.4 Appel d'offres du 24 mai au 06 juin 2023 pour la vente du camion autopompe Ford 1997 et autorisation de vendre

Initiales du Président
01545
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

- 4.5 Compensation pour perte de salaire principal pour Frédéric Martineau, directeur du SSI
- 4.6 Contrat pour le décapage, lavage et cirage des planchers secteur administration
- 5. Incendie
 - 5.1 Interventions avril 2023
 - 5.2 Participation du SSI aux festivités de la Fête Nationale
 - 5.3 Commande d'habits de combat
 - 5.4 Achat de ventilateurs et de souffleurs
 - 5.5 Préapprobation d'un budget pour l'achat d'un nouveau camion de service
 - 5.6 Sensibilisation lors de fermeture de chemin et lors d'ajout ou modification majeur de bâtiment
- 6. Période de questions
- 7. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des membres présents

058-23-06-12 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MAI 2023**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2023, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 10 mai 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

059-23-06-12 **CORRESPONDANCE**

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la Régie pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les demandes de ce conseil.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

ADMINISTRATION

060-23-06-12 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois de mai 2023, totalisant une dépense de 7 290.98 \$ a été remise subséquemment aux membres du conseil;

Initiales du Président
01546
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 12 juin 2023, totalisant une dépense de 13 100.33 \$, a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de mai 2023 une dépense qui totalise 26 306.21 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE les chèques #L232040 à #L2300048 émis pour les comptes payés durant le mois de mai 2023, totalisant une dépense de 7 290.98 \$ soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #C2300020 à #C2300024 et #P2300086 à # P2300108, pour les comptes à payer au 12 juin 2023, pour une dépense qui totalise 13 100.33 \$;

QUE les chèques #D2300177 à #D2300219 émis pour les salaires nets payés durant le mois de mai 2023, totalisant une dépense de 26 306.21 \$ soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

061-23-06-12 **DÉBOURSÉ POUR LE CAMION AUTOPOMPE MAXISABER 2022**

ATTENDU QUE la Régie a pris possession de son nouveau camion autopompe Maxisaber 2022 le 1^{er} juin dernier et que le déboursé doit se faire dans les 10 jours suivants la livraison ;

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie s'en déclare satisfait ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE le Conseil de la Régie autorise le déboursé de 887 930.08 \$ selon la facture #539194 de L'Arsenal (Thibault & Associés) ;

QUE le montant soit financé par le Règlement d'emprunt #014.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

062-23-06-12 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 018 DÉCRÉTANT UN TARIF APPLICABLE À L'UTILISATION DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

ATTENDU QUE toute régie peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soit financé au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et de l'article 617.1 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU les pouvoirs conférés à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt (ci-après nommée Régie) par le *Code municipal du Québec* et par la *Loi sur la sécurité incendie*;

Initiales du Président
01547
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

- ATTENDU QUE le Conseil de la Régie souhaite adopter un règlement pour décréter un tarif applicable lorsque les services de la Régie sont requis par un autre service de sécurité incendie pour prévenir ou combattre un incendie;
- ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par MONSIEUR DEREK GRILLI lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mai 2023;
- ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mai 2023 et que des copies ont été mises à la disposition du public;
- ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière mentionne l'objet de celui-ci et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;
- ATTENDU QUE dès le début de la présente séance des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY CHAPDELAINÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le règlement portant le numéro 018 décrétant un tarif applicable lorsque les services de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt sont requis par un autre service de sécurité incendie pour prévenir ou combattre un incendie soit adopté :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Les tarifs exigés lors de l'intervention de la Régie sont les suivants :

Service de protection incendie	Ville de Sherbrooke avec entente intermunicipale de réciprocité en vigueur	Villes/municipalités /autres services et régies incendie sans entente intermunicipale en vigueur
Unités 100/800/900 (véhicule de service) :	125.00 \$/heure	250.00 \$/heure
Unité 200 (camion pompe) :	500.00 \$/heure	1 000.00 \$/heure
Unités 300/400 (camion pompe élévation et appareil d'élévation) :	800.00 \$/heure	1 600.00 \$/heure
Unité 500 (unité de commandement) :	500.00 \$/heure	1 000.00 \$/heure
Unité 6000 (camion citerne) :	500.00 \$/heure	1 000.00 \$/heure
VTT, motoneige :	500.00 \$/heure	1 000.00 \$/heure

Pour les fins de la facturation, le temps d'une intervention est calculé par unité d'une demi-heure et toute demi-heure entamée est facturée comme demi-heure entière. Pour toute intervention, un minimum de 3 heures sont facturées.

Initiales du Président
01548
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

ARTICLE 3 Lorsque l'intervention de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt est requise sur le territoire d'une ville, d'une municipalité, d'un autre service ou régie incendie qui n'est pas partie à une entente intermunicipale avec la Régie, les montants suivants s'ajoutent à ceux prévus à l'article 2 :

- 1) Le coût du personnel affecté à l'intervention, selon les conditions salariales en vigueur;
- 2) Le cas échéant, le coût du personnel qui doit remplacer au poste d'incendie le personnel affecté à l'intervention, selon les conditions salariales en vigueur;
- 3) La réparation ou le remplacement des équipements et des véhicules endommagés lors de l'intervention, s'il y a lieu;
- 4) L'essence nécessaire au déplacement des véhicules, selon le coût réel.

ARTICLE 4 Les tarifs prévus aux articles 2 et 3 du présent règlement s'appliquent sous réserve de toute entente intermunicipale convenue entre la Régie, une ville, une municipalité ou un autre service ou régie incendie, auquel cas, les modalités de répartition des coûts d'opération et des dépenses prévues à toute entente intermunicipale prévalent sur le présent tarif.

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

063-23-06-12 **APPEL D'OFFRES DU 10 AU 23 MAI 2023 POUR LA VENTE DU CAMION AUTOPOMPE FORD 1997**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt a mis en vente sur SEAO, par avis public à la population et par parution dans le journal La Pensée, un camion autopompe de marque Ford modèle F-800 année 1997 portant le numéro de série 1FDYF80E9VVA26095 ;

ATTENDU QUE la Régie a reçu une seule offre ;

ATTENDU QUE la Régie spécifiait dans son appel d'offres ne s'engager à accepter ni la plus haute, ni aucune des offres, ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers les offrants ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE la Régie refuse l'offre de monsieur Daniel Dubreuil au montant de 1 353.35 \$ avant taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

064-23-06-12 **APPEL D'OFFRES DU 24 MAI AU 06 JUIN 2023 POUR LA VENTE DU CAMION AUTOPOMPE FORD 1997 ET AUTORISATION DE VENDRE**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt a mis en vente par le biais de Kijiji, Les Pacs et Facebook, un camion autopompe Ford modèle F-800 année 1997 portant le numéro de série 1FDYF80E9VVA26095 ;

Initiales du Président
01549
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

ATTENDU QUE la Régie a reçu les cinq (5) offres suivantes :

	\$	TPS	TVQ	\$
- Richard Rodgers	3 500.00	175.00	349.12	4 024.12
- Camions Lussier	3 500.00	175.00	349.12	4 024.12
- Camions Dubois	4 100.00	205.00	408.98	4 713.98
- Serge Auclair	5 126.00	256.30	511.32	5 893.62
- C. Meilleur & Fils	7 500.00	375.00	748.13	8 623.13

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR DANY CHAPDELAIN ET RÉSOLU:

QUE la Régie accepte l'offre de monsieur Charles Meilleur de C.Meilleur & Fils au montant de 7 500.00\$ avant taxes applicables.

QUE la vente soit faite aux conditions apparaissant dans l'appel d'offres, entre autres que le camion et ses équipements sont vendus tels quels et sans garantie légale et que l'acquéreur s'engage à dépersonnaliser le camion (logo, 911, lettrage) à ses frais ;

QUE madame Céline Cloutier, secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le transfert du véhicule à la SAAQ ainsi que toutes autres démarches nécessaires afin que cette résolution prenne plein effet ;

QUE le produit net de la vente soit versé (à la réserve financière relative à l'achat des véhicules et accessoires d'intervention.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

065-23-06-12 **COMPENSATION POUR PERTE DE SALAIRE PRINCIPAL POUR LE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE le poste de directeur du service de sécurité incendie est à temps partiel ;

ATTENDU QUE monsieur Frédéric Martineau, directeur du SSI a un emploi régulier duquel il tire son salaire principal ;

ATTENDU QUE monsieur Martineau est appelé occasionnellement à des obligations en lien avec le service d'incendie durant les heures où il doit travailler pour son employeur principal ;

ATTENDU QUE cela occasionne une perte de salaire principal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

QUE monsieur Frédéric Martineau, directeur du SSI soit compensé pour perte de salaire principal lorsqu'il doit s'absenter de son travail durant ses heures régulières de travail pour remplir une obligation en lien avec le service de sécurité incendie ;

QUE la compensation soit monétaire et quelle soit égale au taux horaire gagné chez son employeur principal ;

Initiales du Président
01550
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

QUE toute demande de compensation soit autorisée au préalable par le président de la Régie ou son représentant ;

QUE la présente résolution s'applique rétroactivement au 1^{er} mars 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

066-23-06-12 **CONTRAT POUR LE DÉCAPAGE, LAVAGE ET CIRAGE DES
PLANCHERS SECTEUR ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

DE retenir les services de Nettoyage JL au montant de 1 718.71\$ avant taxes, tel que plus amplement décrit à la soumission datée du 18 mai 2023 et jointe à la présente résolution comme pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

INCENDIE

INTERVENTIONS MAI 2023

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de mai 2023.

067-23-06-12 **PARTICIPATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AUX
FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE**

ATTENDU QU' une demande a été faite par la Municipalité de Racine pour avoir la participation du service de sécurité incendie, plus précisément pour l'utilisation d'un camion-incendie pour le défilé de la Fête Nationale le 23 juin 2023, conducteur bénévole Éric Jalbert ;

ATTENDU QU' une demande a été faite par la Municipalité de Racine pour avoir la présence d'effectifs du service de sécurité incendie pour les feux de la Fête Nationale le 23 juin 2023 ;

ATTENDU QU' une demande a été faite par les Loisirs de Bonsecours pour avoir la présence d'effectifs du service de sécurité incendie pour les feux de la Fête Nationale le 24 juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Régie autorise la participation du service de sécurité incendie aux festivités de la Fête Nationale organisées par la Municipalité de Racine et les Loisirs de Bonsecours aux conditions suivantes :

- pour la Municipalité de Racine, qu'un camion-incendie soit sur les lieux à partir de 14H00 pour le défilé du 23 juin (conducteur bénévole) ;
- pour la Municipalité de Racine, que les effectifs du service ainsi qu'un camion incendie soient présents de 21h00 à 23h00 pour sécuriser les lieux durant les feux le 23 juin ;

Initiales du Président
01551
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

- pour les Loisirs de Bonsecours, que les effectifs du service ainsi qu'un camion incendie soient présents de 21h00 à 23h00 pour sécuriser les lieux durant les feux le 24 juin ;
- qu'en cas d'urgence le camion incendie et ses effectifs quittent immédiatement les festivités ;
- que la Régie paie les salaires des pompiers : 2 pompiers durant 2 heures à Racine le 23 juin et 2 pompiers durant 2 heures à Bonsecours le 24 juin au taux horaire prévu à cet effet dans le Manuel du pompier.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

068-23-06-12 **COMMANDE D'HABITS DE COMBAT**

ATTENDU QUE la Régie fait l'acquisition de 4 habits de combat par année afin de respecter son programme de remplacement ;

ATTENDU QUE le directeur propose de commander maintenant pour éviter l'augmentation des prix ;

ATTENDU QUE les habits de combat seront livrés et payés en 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE la soumission de CMP Mayer soit acceptée;

QUE la Régie autorise la commande de 4 habits de combat, livrés et payés en 2024 pour un montant total de 10 252 \$ avant taxes, tel que prévu à la confirmation de commande de CMP Mayer portant le numéro 104005.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

069-23-06-12 **ACHAT DE VENTILATEURS ET DE SOUFFLEURS**

ATTENDU QU' il était prévu au budget 2023 de faire l'acquisition de ventilateur à pression positive pour les opérations ;

ATTENDU QUE le directeur du SSI recommande l'achat de 2 ventilateurs et 2 souffleurs à batterie de marque EGO ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NANCY GAGNON, APPUYÉ PAR MONSIEUR DANY CHAPDELAIN ET RÉSOLU :

D' autoriser l'achat de 2 ventilateurs et 2 souffleurs à batterie de marque EGO pour un montant total de 1 696 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

070-23-06-12 **PRÉAPPROBATION D'UN BUDGET POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION DE SERVICE**

ATTENDU QUE le camion de service 911 demande d'importantes réparations ;

ATTENDU le millage, l'état de la carrosserie et la somme à investir pour réparer le moteur ;

Initiales du Président
01552
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

ATTENDU QUE le comité camion suggère le remplacement du camion de service par un camion usagé ou neuf selon la meilleure option ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME NANCY GAGNON ET RÉSOLU :

DE mandater le directeur du SSI à investiguer pour trouver et acheter un camion de service usagé à un montant maximum préapprouvé de 50 000\$;

DE regarder également pour faire l'acquisition d'un camion de service neuf et de soumettre le résultat de ses recherches au conseil d'administration pour décision.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

SENSIBILISATION LORS DE FERMETURE DE CHEMIN ET LORS D'AJOUT OU MODIFICATION MAJEUR DE BÂTIMENT

Le directeur du SSI demande aux municipalités de toujours informer les services d'urgence lors de tous travaux impliquant la fermeture ou l'entrave sur les chemins municipaux ainsi que pour ceux appartenant au MTQ.

Il sensibilise également à l'importance pour la prévention et pour les opérations d'être tenus au courant de tout ajout ou modification majeur à un bâtiment.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Aucune question.

071-23-06-12 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT :

QUE l'assemblée soit levée à 19h55.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière

Patrice Desmarais, président

JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.